



Commune de Saint-Fargeau

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2022

Le Conseil Municipal de Saint-Fargeau s'est réuni en séance publique, le jeudi 14 avril 2022 à 20h00 à la Mairie de Saint-Fargeau, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CHARPENTIER, Maire.

Étaient présents :

Mesdames RIVOAL, JACQUOT et GADANT ainsi que Messieurs HENRI, BLONDET, CHEN, CHARPENTIER, SUSTRAC et ORIEUX.

Étaient absents excusés :

Madame LELARD, ayant donné pouvoir à Madame JACQUOT.
Monsieur TARLET, ayant donné pouvoir à Madame RIVOAL.
Madame DAGREGORIO, ayant donné pouvoir à Monsieur CHEN.
Monsieur BOUCHE, ayant donné pouvoir à Monsieur SUSTRAC.
Madame BLONDET, ayant donné pouvoir à Monsieur BLONDET.
Madame BROCHUT, ayant donné pouvoir à Monsieur ORIEUX.

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle GADANT

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux le 11 avril, l'ordre du jour était le suivant :

1. Musée de l'Aventure du Son - Compte de gestion 2021
2. Musée de l'Aventure du Son - Compte administratif 2021
3. Musée de l'Aventure du Son - Budget primitif 2022
4. Camping - Compte de gestion 2021
5. Camping - Compte administratif 2021
6. Camping - Budget primitif 2022
7. Service de l'eau et de l'assainissement - Compte de gestion 2021
8. Service de l'eau et de l'assainissement - Compte administratif 2021
9. Service de l'eau et de l'assainissement - Budget primitif 2022

10. Lotissement - Compte de gestion 2021
11. Lotissement - Compte administratif 2021
12. Lotissement - Budget primitif 2022
13. Budget principal - Compte de gestion 2021
14. Budget principal - Compte administratif 2021
15. Budget principal - Affectation du résultat 2021
16. Budget principal - Taux d'imposition 2022
17. Budget principal - Budget primitif 2022
18. Dénomination de voies communales
19. Demande de subvention au conseil départemental pour le Musée de l'Aventure du Son
20. Demande de subventions pour la création de parcours touristiques interactifs
21. Création d'une régie d'avances pour le règlement des dépenses courantes
22. Création d'un emploi non-permanent pour accroissement temporaire d'activité au Camping La Calanque
23. Fixation du loyer d'un logement communal Rue Raymond Ledroit

I. Musée de l'Aventure du Son - Compte de Gestion 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion 2021 du Musée de l'Aventure du Son.

II. Musée de l'Aventure du Son - Compte Administratif 2021 :

Sous la présidence de Monsieur Richard ORIEUX, premier adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021 du Musée de l'Aventure du Son qui s'établit ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	56 832,88 €	Dépenses	13 491,46 €
Recettes	37 873,20 €	Recettes	132,00 €
Déficit 2021	- 18 959,68 €	Déficit 2021	- 13 359,46 €
Déficit 2020 reporté	- 33 695,85 €	Déficit 2020 reporté	- 137,44 €
Solde 2021	- 52 655,53 €	Solde 2021	- 13 496,90 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sur proposition du premier adjoint et après en avoir délibéré, APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Musée de l'Aventure du Son.

III. Musée de l'Aventure du Son - Budget Primitif 2021 :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ORIEUX qui présente, par chapitre, les crédits du budget primitif 2022 du Musée de l'Aventure du Son qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	157 232,59 €	Dépenses	29 107,70 €
Recettes	157 232,59 €	Recettes	29 107,70 €
<i>TOTAL</i>			
	Dépenses	186 340,29 €	
	Recettes	186 340,29 €	

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2022 du Musée de l'Aventure du Son.

IV. Camping La Calanque - Compte de Gestion 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré par treize voix pour et deux contre (SUSTRAC et BOUCHE), APPROUVE le Compte de Gestion 2021 du Camping La Calanque.

V. Camping La Calanque - Compte Administratif 2021 :

Sous la présidence de Monsieur Richard ORIEUX, premier adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021 du Camping La Calanque qui s'établit ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	91 706,70 €	Dépenses	8 782,82 €
Recettes	5 058,15 €	Recettes	4 935,50 €
Déficit 2021	- 86 648,55 €	Déficit 2021	- 3 847,32 €
Déficit 2020 reporté	- 34 484,89 €	Excédent 2020 reporté	+ 21,01 €
Solde 2021	- 121 133,44 €	Solde 2021	- 3 826,31 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sur proposition du premier adjoint et après en avoir délibéré par douze voix pour et deux contre (SUSTRAC et BOUCHE), APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Camping La Calanque.

VI. Camping La Calanque - Budget Primitif 2022 :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ORIEUX qui présente, par chapitre, les crédits du budget primitif 2022 du Camping La Calanque qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	232 654,75 €	Dépenses	11 321,31 €
Recettes	232 654,75 €	Recettes	11 321,31 €
<i>TOTAL</i>			
	Dépenses	243 976,06 €	
	Recettes	243 976,06 €	

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré par treize voix pour et deux contre (SUSTRAC et BOUCHE), ADOPTE le budget primitif 2022 du Camping La Calanque.

VII. Service de l'eau et de l'assainissement - Compte de Gestion 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré par treize voix pour et deux abstentions (SISTRAC et BOUCHE), APPROUVE le Compte de Gestion 2021 du Service de l'eau et de l'assainissement.

VIII. Service de l'eau et de l'assainissement - Compte Administratif 2021 :

Sous la présidence de Monsieur Richard ORIEUX, premier adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021 du Service de l'eau et de l'assainissement qui s'établit ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	340 682,25 €	Dépenses	1 146 120,13 €
Recettes	154 682,86 €	Recettes	1 212 573,84 €
Déficit 2021	- 185 999,39 €	Excédent 2021	66 453,71 €
<u>Déficit 2020 reporté</u>	<u>- 68 138,24 €</u>	<u>Excédent 2020 reporté</u>	<u>119 415,48 €</u>
Solde 2021	- 254 137,63 €	Solde 2021	185 869,19 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sur proposition du premier adjoint et après en avoir délibéré par douze voix pour et deux abstentions (SISTRAC et BOUCHE), APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Service de l'eau et de l'assainissement.

IX. Service de l'eau et de l'assainissement - Budget Primitif 2022 :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ORIEUX qui présente, par chapitre, les crédits du budget primitif 2022 du Service de l'eau et de l'assainissement qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	488 651,77 €	Dépenses	971 426,19 €
Recettes	488 651,77 €	Recettes	971 426,19 €
TOTAL			
	Dépenses	1 460 077,96 €	
	Recettes	1 460 077,96 €	

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré par treize voix pour et deux abstentions (SISTRAC et BOUCHE), ADOPTE le budget primitif 2022 du Service de l'eau et de l'assainissement.

X. Lotissement - Compte de Gestion 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion 2021 du Lotissement Faubourg de Bourgogne.

XI. Lotissement - Compte Administratif 2021 :

Sous la présidence de Monsieur Richard ORIEUX, premier adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021 du Lotissement Faubourg de Bourgogne qui s'établit ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	0,00 €	Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €	Recettes	0,00 €
Solde 2021	0,00 €	Solde 2021	0,00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sur proposition du premier adjoint et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Lotissement Faubourg de Bourgogne.

XII. Lotissement - Budget Primitif 2022 :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ORIEUX qui présente, par chapitre, les crédits du budget primitif 2022 du Lotissement Faubourg de Bourgogne qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	102 000,00 €	Dépenses	102 000,00 €
Recettes	102 000,00 €	Recettes	102 000,00 €
<i>TOTAL</i>			
	Dépenses	204 000,00 €	
	Recettes	204 000,00 €	

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2022 du Lotissement Faubourg de Bourgogne.

XIII. Commune - Compte de Gestion 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré par treize voix pour et deux abstentions (SISTRAC et BOUCHE), APPROUVE le Compte de Gestion 2021 de la Commune de Saint-Fargeau.

XIV. Commune - Compte Administratif 2021 :

Sous la présidence de Monsieur Richard ORIEUX, premier adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021 de la Commune de Saint-Fargeau qui s'établit ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	1 689 300,58 €	Dépenses	984 732,92 €
Recettes	2 094 574,66 €	Recettes	601 547,70 €
Excédent 2021	408 062,16 €	Déficit 2021	239 873,54 €
<u>Excédent 2020 reporté</u>	<u>352 371,86 €</u>	<u>Excédent 2020 reporté</u>	<u>847 277,46 €</u>
Solde 2021	860 434,02 €	Solde 2021	607 403,92 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sur proposition du premier adjoint et après en avoir délibéré par douze voix pour et deux abstentions (SISTRAC et BOUCHE), APPROUVE le Compte Administratif 2021 de la Commune de Saint-Fargeau.

XV. Commune - Affectation du résultat de fonctionnement 2021 :

Après avoir adopté le compte administratif 2021 de la Commune de Saint-Fargeau conformément au compte de gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré par treize voix pour et deux abstentions (SISTRAC et BOUCHE), DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du budget de la Commune de Saint-Fargeau comme suit :

<u>Excédent de fonctionnement capitalisé (Investissement/Recette - article 1068) :</u>	400 000,00 €
<u>Excédent de fonctionnement reporté (Fonctionnement/Recette - article 002) :</u>	360 434,02 €

XVI. Taux d'imposition 2022 :

Vu l'état de notification transmis par les services fiscaux,

Considérant que la part de produit fiscal du Conseil Départemental liée à la taxe foncière revient désormais aux communes,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré par treize voix pour et deux abstentions (SISTRAC et BOUCHE), DÉCIDE de fixer les taux d'imposition 2022 comme suit :

<u>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :</u>	39,77 %
<u>Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties :</u>	30,84 %

XVII. Commune - Budget primitif 2022 :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ORIEUX qui présente, par chapitre, les crédits du budget primitif 2022 de la commune de Saint-Fargeau qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	2 437 567,02 €	Dépenses	3 817 606,61 €
Recettes	2 437 567,02 €	Recettes	3 817 606,61 €
TOTAL			
	Dépenses	6 255 173,63 €	
	Recettes	6 255 173,63 €	

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré par treize voix pour et deux abstentions, ADOPTE le budget primitif 2022 de la Commune de Saint-Fargeau.

XVIII. Dénomination de voies communales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de réaliser la dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique.

En effet, il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE la création des voies suivantes :

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| - Chemin des Varennes | - Chemin de la Languésérie |
| - Chemin des Guelines | - Chemin des Prévôts |
| - Chemin des Fagots | - Chemin des Trousseaux |
| - Route des Follets | - Chemin de la Gare |
| - Route de Tannerre-en-Puisaye | - Ruelle du Bourgneuf |
| - Impasse J. et G. Lenne | - Sentier du Paradis |
| - Rue des Millepertuis | - Route de Saint Sauveur |
| - Chemin de La Potinerie | - Chemin des Caillots |
| - Chemin de Gouzillon | - Route des Haras |
| - Route des Lavandières | - Route de la Calanque |
| - Chemin des Bizots | - Chemin des Grilles |
| - Route du Gué Lessy | - Chemin de la Bouquetterie |
| - Route des Bouchues | - Route de la Digue |
| - Chemin de La Picardière | - Impasse de la Garenne |
| - Route de Dannery | - Impasse de la Forge |
| - Chemin de Beauregard | - Impasse de l'Arrachy |
| - Route des Blanchets | - Chemin du Moulin Fleury |
| - Chemin des Bauchetons | - Place de l'Abbé Pandevant |
| - Route des Berthes Malcouronnes | - Place des Bénédictines |
| - Chemin des Phélistons | - Allée Vauvert |
| - Chemin Inutile | - Sentier du Jeu de Longue Paume |
| - Chemin de la Haie Brûlée | - Place des Augustins |
| - Route d'Auxerre | - Parc Jean d'Ormesson |
| - Chemin des Coureaux | - Chemin du Boulin |
| - Route de l'Etang Moutiers | - Chemin du Petit Montargis |
| - Chemin Lerolle | - Rue des Entreprises |
| - Route des Foltiers | - Rue des Métallos |
| - Route du Bois Bonnet | - Rue de la Petite Royauté |
| - Chemin des Grands Tenains | - Route des Gâtines |
| - Chemin des Satillats | - Chemin de la Caline |

- Route de Saint-Amand
- Route des Arbres Verts
- Route des Aguenets
- Chemin du Talon
- Route des Baillys
- Impasse des Grands Chênes
- Route de la Métairie
- Route de Breuil-Ambert
- Place de Barcelone
- Place du Boisgelin

- **et ENTERINE les anciennes voies suivantes :**

- Rue Principale
- Route de Saint-Privé
- Rue des Cannes
- Rue du Village
- Place de la Mairie
- Route de Septfonds
- Chemin du Buisson
- Avenue de la Grande Mademoiselle
- Rue Maxime Moscardini
- Rue Calmette Guérin
- Avenue de la Puisaye
- Rue Robert Corbin
- Rue de l'Etang Renard
- Rue Raymond Guérémy
- Rue Bailly Regnault
- Rue Raymond Vernay
- Rue de Bourgneuf
- Rue Marc Riquier
- Rue de la Chasserelle
- Chemin des Sablonnières
- Route du Bourdon
- Passage du Chanoine Voury
- Rue de l'Eglise
- Rue Michel Lepelletier
- Passage des Lions
- Rue de la Porte Marlotte
- Rue Tournon
- Rue Des Lions
- Place de la République
- Passage du Boisgelin
- Rue Max Pautrat
- Rue Jacques Cœur
- Rue du Petit Pont
- Rue des Ecoles
- Rue Raymond Ledroit
- Avenue du Général Leclerc
- Rue de la Fontaine Choison
- Rue des Vignes
- Rue Alexander Fleming
- Rue des Prés
- Rue du Moulin de l'Arche
- Impasse du Moulin de l'Arche
- Rue des Tanneries
- Rue Sébastien Jobin
- Rue des Pompiers
- Rue de la Paix
- Rue de l'Hôpital
- Rue Saint Martin
- Ruelle du Puits Boudin
- Place Maréchal de Lattre de Tassigny
- Promenade du Grillon
- Avenue Michel de Toro
- Chemin du Bel Air
- Allée des Pervenches
- Rue des Anes
- Route de Bonny
- Rue du Maroc
- Impasse du Maroc
- Rue des Sarments
- Rue des Feuillettes
- Rue des Jonquilles
- Rue de Boulevart
- Place Hermeskeil
- Rue des Violettes
- Rue de Lavau
- Rue du Stade
- Allée des Platanes
- Allée des Prunus
- Allée des Sorbiers
- Allée du Ferrier
- Allée du Parc
- Avenue des Mésanges
- Allée des Merles
- Allée des Palombes
- Avenue des Bouvreuils
- Allée du Pic Vert
- Allée des Chardonnerets
- Allée des Fauvettes
- Allée des Geais
- Rue des Pâquerettes
- Rue du Clos Saint Lazare
- Ruelle du Tripot

XIX. Musée de l'Aventure du Son - Demande de subvention au Conseil Départemental :

Monsieur le Maire annonce qu'au vu du Compte Administratif 2021 et du Budget Primitif 2022 du Musée de l'Aventure du Son, il apparaît nécessaire de mobiliser des ressources extérieures pour financer les dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de l'Yonne une subvention de fonctionnement de 20 000 euros pour le Musée de l'Aventure du Son.

XX. Demande de subventions pour la création d'un parcours touristique interactif :

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame JACQUOT qui présente le projet de création d'un parcours touristique interactif dans le centre de Saint-Fargeau sur le thème de la Grande Mademoiselle.

Elle ajoute que ce projet est porté par la commune avec l'aide de l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre et l'association Histoire et Patrimoine de Saint-Fargeau.

Madame JACQUOT présente ensuite le devis proposé par l'entreprise RENDR pour la création de ce parcours interactif sur l'application LEGENDR proposée sur téléphones.

Elle indique que ce devis s'élève à 7 850,00 euros hors taxe et que des subventions peuvent être mobilisées auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour financer cette opération.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de création d'un parcours touristique interactif de la thème de la Grande Mademoiselle,
- **VALIDE** le devis de l'entreprise RENDR d'un montant de 7 850,00 euros hors-taxe pour la réalisation de ce projet,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 20 % du montant hors taxe de l'opération,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 50 % du montant hors taxe de l'opération,
- **et ADOPTE** le plan de financement de l'opération.

XXI. Création d'une régie d'avances pour le règlement des dépenses courantes :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ORIEUX qui rappelle l'obligation pour les collectivités territoriales de recourir aux mandats administratifs pour le paiement de leurs dépenses.

Il ajoute que la Direction Départementale des Finances Publiques propose une alternative pour permettre aux collectivités de déroger à cette obligation en réglant leurs dépenses courantes par carte bancaire.

Monsieur ORIEUX indique que pour cela il est nécessaire d'autoriser le Maire à procéder à la création d'une régie d'avances avec ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE le Maire à créer une régie communale pour le règlement des dépenses courantes par carte bancaire avec ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor.

XXII. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité au camping La Calanque :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un agent pour gérer le camping La Calanque.

Ainsi, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} avril 2022, un emploi non permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial au camping La Calanque et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré par treize voix pour et deux abstentions (SUSTRAC et BOUCHE),

- **CRÉE un emploi non permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité au camping La Calanque, à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois,**
- **FIXE la rémunération par référence à l'échelon 1 de l'échelle 1,**
- **et DIT que les sommes correspondantes seront imputées sur le budget du camping La Calanque.**

XXIII. Fixation du loyer d'un logement communal Rue Raymond Ledroit :

Monsieur le Maire indique que le logement n°5 de l'immeuble appartenant à la commune Rue Raymond Ledroit et vacant et qu'une personne souhaite s'y installer.

Afin d'accueillir un nouveau locataire, Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer 250 euros par mois.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE le loyer du logement n°5 de l'immeuble communal sis Rue Raymond Ledroit à deux cent cinquante euros par mois à compter du 1^{er} mai 2022,**
- **et DIT que le loyer sera révisé chaque année en fonction de l'évolution de l'Indice de Révision des Loyers (IRL).**

Après épuisement de l'ordre du jour et discussions diverses, la séance est levée à 22h00.

**Le Maire,
Dominique CHARPENTIER**

**La secrétaire de séance,
Isabelle GADANT**